



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 1

TEROSTAT 8596 SET

No. FDS : SET000450532
V003.0

Révision: 11.12.2008
Date d'impression: 07.01.2009

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

TEROSTAT 8596 SET

Utilisation prévue:

Adhésif et joint pour vitrage direct

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Mastic pour joints, monocomposant et durçissant à l'humidité

Substances de base pour préparations:

Prépolymère de polyuréthane avec 4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate libre (MDI)

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	Teneur	Classification
phtalate de di-"isononyle" 28553-12-0	249-079-5	20 - 30 %	Aucune classification nécessaire.
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	202-966-0	0,1 - 0,9 %	cancérigène cat. 3; Xn - Nocif; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20, R42/43 Xi - Irritant; R36/37/38

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Produit ou gaz issus de la combustion:

oxydes de carbone, Vapeurs d'isocyanate

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuel.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Neutraliser le matériel renversé avec un mélange d'alcool, d'eau et de produit réticulant et ajouter 1% d'ammoniaque en relation aux groupes d'isocyanates.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé

Stockage:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Bien refermer les emballages après utilisation.

Température de stockage conseillée 15 à 20 °C.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8				Enregistré.	
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,02	0,2	Limite court terme.	Limite indicative.	
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,01	0,1	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	Pâte pâteux Noir
Odeur:	Inodore

Propriétés phys.-chim.:

Densité (20 °C (68 °F))	1,2 g/cm3
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	4.000 Pas
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Valeur du corps solide	99 %
Teneur VOC	0,00 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Des températures supérieures env. 250 °C
L'humidité

Matières à éviter:

Réaction avec de l'eau; alcools, amines.
Réaction avec l'eau: Montée en pression dans un récipient fermé (CO₂).

Produits de décomposition dangereux:

Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.
A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Ce produit est une préparation selon la réglementation sur les produits chimiques. L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants.
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

12. Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune code de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Ils peuvent être demandés au fabricant.
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

Xn - Nocif



Contient

4,4-Diisocyanate de diphénylméthane

Phrases R:

R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit:

Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:

Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:

Substances dangereuses:

Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances).

Préparations dangereuses:

Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses).

Protection des travailleurs:

Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:

T62

Protection de l'environnement:

Installations classées : loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

Rejets interdits : -eaux, loi 64-1245 modifiée (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution), -huiles et lubrifiants, décret 77-254 (relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles souterraines et de mer), -détergents, décret 87-1055 modifié (relatif au déversement des détergents dans les eaux superficielles, souterraines et de mer dans les limites territoriales ainsi qu'à la mise en vente et à la distribution de ces produits).

Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 1

No. FDS : 75795
V003.0

TEROSTAT 8596 SET

Révision: 11.12.2008
Date d'impression: 07.01.2009

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

TEROSTAT 8596 SET

Utilisation prévue:

Primaire

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée. A l'utilisation, la formation de mélanges vapeurs-air facilement inflammables ou susceptibles d'exploser est possible.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Primer, solvanté

Substances de base pour préparations:

Prépolymère d'isocyanate

Indication des composants selon (CE) n° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	Teneur	Classification
butanone 78-93-3	201-159-0	40 - 50 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R36 R66 R67
acétate de 3-méthoxybutyle 4435-53-4	224-644-9	5 - 10 %	Xi - Irritant; R36
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4	1 - 5 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R36 R66 R67

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un équipement de sécurité.
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Produit ou gaz issus de la combustion:

oxydes de carbone, Vapeurs organiques irritantes.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuel.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Retirer les sources d'ignition.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.
Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser une installation anti-déflagrante.
Ne pas fumer.

Stockage:

Tenir compte pour le stockage des liquides inflammables.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Température de stockage conseillée 15 à 25 °C.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour

France

Base

France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
MÉTHYLÉTHYLACÉTONE 78-93-3				Enregistré.	FR IND
MÉTHYLÉTHYLACÉTONE 78-93-3				Enregistré.	FR IND
BUTANONE 78-93-3				Enregistré.	EU-2000/39/EC
MÉTHYLÉTHYLACÉTONE 78-93-3	300	900	Limite court terme.	VLEP contraignantes	
MÉTHYLÉTHYLACÉTONE 78-93-3			Résorption par la peau	Peut être absorbé par la peau.	
MÉTHYLÉTHYLACÉTONE 78-93-3	200	600	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	VLEP contraignantes	
BUTANONE 78-93-3	200	600	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
BUTANONE 78-93-3	300	900	Limites à court terme		EU-2000/39/EC
ACÉTATE D'ÉTHYLE 141-78-6				Enregistré.	
ACÉTATE D'ÉTHYLE 141-78-6	400	1.400	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire adapté.
Utiliser un filtre A en cas de dégagement de vapeurs/aérosols pouvant être inhalé.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374); Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374); Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

Porter un équipement de protection individuel.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser une crème protectrice de la peau résistante aux solvants.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

9. Propriétés physico-chimiques**Propriétés générales:**

Aspect	liquide liquide Noir
Odeur:	de méthyl-éthyl de cétone

Propriétés phys.-chim.:

Point d'ébullition (1.013 hPa)	75 °C (167 °F)
Point d'éclair	-4 °C (24.8 °F)
Densité (20 °C (68 °F))	0,98 g/cm3
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	9 - 19 mpa.s
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	55,00 %

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter:**

Chaleur, vapeurs, étincelles et autres sources d'ignition.
Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières à éviter:

Réaction avec des acides forts.
Réaction avec les oxydants puissants.
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone.
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

Ce produit est une préparation au sens du droit de la chimie. L'appréciation se fait - en évitant des tests expérimentaux de la préparation sur des animaux - à l'aide des données toxicologiques et des teneurs massiques des différents composants selon 88/3 7 CEE ou sur la base d'évaluations par analogie de produits comparables.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Pourra entraîner une irritation du système respiratoire

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer un dessèchement puis une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

12. Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D

Transport ferroviaire RID:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
No UN:	1139
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-E

Substance marine nocive:
Nom d'embarquement correct: COATING SOLUTION

Transport aérien IATA:

Classe: 3
Groupe d'emballage: II
Instruction de paquetage (passager) 305
Instruction de paquetage (frêt) 307
No UN: 1139
Étiquette: 3
Nom d'embarquement correct: Coating solution

15. Informations réglementaires**Symboles de danger:**

**F - Facilement
inflammable**

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur: Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit: Produits préparatoires et de nettoyage
Phase I (à partir du 1.1.2007): 850 g/l
Teneur max en COV: 539,00 g/l

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Substances dangereuses: Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances).

Préparations dangereuses:	Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses).
Protection des travailleurs:	Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	T62 T84
Protection de l'environnement:	Installations classées : loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits : -eaux, loi 64-1245 modifiée (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution), -huiles et lubrifiants, décret 77-254 (relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles souterraines et de mer), -détergents, décret 87-1055 modifié (relatif au déversement des détergents dans les eaux superficielles, souterraines et de mer dans les limites territoriales ainsi qu'à la mise en vente et à la distribution de ces produits). Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets). Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives).

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 1

No. FDS : 298868
V003.0

TEROSTAT 8596 SET

Révision: 11.12.2008
Date d'impression: 07.01.2009

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

TEROSTAT 8596 SET

Utilisation prévue:

Chiffon de nettoyage

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

F - Facilement inflammable

Xi - Irritant

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition / informations sur les composants

Substances de base pour préparations:

Isopropanol

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	Teneur	Classification
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	< 60 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R36 R67

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Produit ou gaz issus de la combustion:

oxydes de carbone

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuel.

Voir le conseil au chapitre 8.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Éviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Stockage:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker l'emballage dans un lieu fortement aéré.

Stocker dans un endroit frais et sec.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
ALCOOL ISOPROPYLIQUE 67-63-0	400	980	Limite court terme.	Limite indicative.	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE 67-63-0	400	980	Limite court terme.	Limite indicative.	

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	non tissé Nonwoven Blanc
Odeur:	de solvant

Propriétés phys.-chim.:

Point d'éclair	13 °C (55.4 °F)
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	55,00 %

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

Ce produit est une préparation selon la réglementation sur les produits chimiques. L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

12. Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination**Evacuation du produit:**

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune code de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

14. Informations relatives au transport**Informations générales:**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires**Symboles de danger:**

F - Facilement
inflammable

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Substances dangereuses:	Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances).
Préparations dangereuses:	Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses).
Protection des travailleurs:	Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	T84
Protection de l'environnement:	Installations classées : loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits : -eaux, loi 64-1245 modifiée (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution), -huiles et lubrifiants, décret 77-254 (relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles souterraines et de mer), -détergents, décret 87-1055 modifié (relatif au déversement des détergents dans les eaux superficielles, souterraines et de mer dans les limites territoriales ainsi qu'à la mise en vente et à la distribution de ces produits). Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets). Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives).

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.